

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Portant autorisation d'installer des toilettes sèches à l'occasion de la manifestation

« Faites de la N°7 »

Le dimanche 19 Avril 2026

Commune de POUGUES-LES-EAUX

LE MAIRE DE LA VILLE DE POUGUES LES EAUX,

VU l'article L.131-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

VU la demande de Madame Lourdez Sophie Présidente de l'association « J'aime Pougues », d'organiser « La Faites de la N°7 » le dimanche 19 Avril 2026 de 05 heures à 21 heures,

Considérant qu'il est nécessaire de permettre l'installation de toilettes sèches sur différents secteurs de la commune afin de contribuer au bon déroulement de la manifestation.

A R R E T E

Article 1er : Le Maire autorise l'installation de toilettes sèches à partir du samedi 18 jusqu'au lundi 20 avril 2026 16h.

Article 2 : Les toilettes sèches seront installées :

- Intersection avenue de Paris et avenue Conti
- Square Bourdillon
- Impasse des Montais

Article 3 : L'utilisation de toilettes sèches (domestiques) est strictement réglementée et doit générer aucune nuisance pour le voisinage ni rejet liquide en dehors de la parcelle, ni pollution des eaux superficielles et souterraines.

Article 4 : Le pétitionnaire doit maintenir en bon état de propreté ses installations et la surface occupée.

Article 5 : Le pétitionnaire est responsable, dans le droit commun, des incidents qui surviendraient au cours de la fête sur ses installations. La commune ne sera pas tenue responsable d'éventuels dommages causés aux matériels suite à des événements climatiques.

Article 6 : Le Maire de Pougues-les-Eaux, Madame Lourdez, présidente de l'association « J'aime POUGUES », la Police Municipale de Pougues-Les-Eaux, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait et arrêté à Pougues-les-Eaux, 19 janvier 2026.

Le 1er Adjoint,
Gilles Bertrand



Mairie de Pougues-les-Eaux

90 Parc Simone Veil
58320 Pougues-les-Eaux
03 86 90 96 00

mairie@ville-pouguesleseaux.fr



VILLAGES ÉTAPES
FAITES QUE MARQUE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL



Villages d'avenir

